

INNERGEX ÉNERGIE RENOUVELABLE INC.

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

AUX : Actionnaires d'Innergex énergie renouvelable inc.

Vous êtes invités à assister à l'assemblée générale annuelle et extraordinaire des actionnaires (l'« **Assemblée** ») d'Innergex énergie renouvelable inc. (la « **Société** », « **nous** » ou « **notre** ») qui aura lieu le 10 mai 2022 à 16 h (heure avancée de l'Est (« **HAE** »)) et se tiendra sous forme virtuelle uniquement, au moyen d'une webdiffusion audio accompagnée d'aides visuelles. Les actionnaires auront l'occasion de participer à l'Assemblée en ligne peu importe leur emplacement géographique en visitant le site <https://edge.media-server.com/mmc/p/5399it0j>. À l'Assemblée, vous aurez l'occasion de poser des questions et de voter sur tous les points qui seront examinés.

Au cours de l'Assemblée, les points suivants seront à l'ordre du jour :

- i. recevoir les états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 et le rapport d'audit y afférent (*pour de plus amples détails, voir la sous-rubrique « Présentation des états financiers » sous la rubrique « Points à l'ordre du jour de l'Assemblée » de la circulaire d'information de la direction de la Société datée du 4 avril 2022 (la « Circulaire »)*);
- ii. élire les administrateurs pour l'année à venir (*pour de plus amples détails, voir la rubrique « Notre conseil d'administration » de la Circulaire*);
- iii. nommer l'auditeur de la Société pour l'année à venir et autoriser les administrateurs de la Société à fixer sa rémunération (*pour de plus amples détails, voir la sous-rubrique « Nomination de l'auditeur de la Société » sous la rubrique « Points à l'ordre du jour de l'Assemblée » de la Circulaire*);
- iv. examiner et, s'il est jugé à propos, adopter, avec ou sans modification, une résolution spéciale visant à réduire le compte capital déclaré tenu à l'égard des actions ordinaires de la Société à 500 000 \$ et à créditer au compte surplus d'apport de la Société une somme égale à la différence entre le compte capital déclaré courant tenu à l'égard des actions ordinaires et 500 000 \$ (*pour de plus amples détails, voir la sous rubrique « Réduction du compte capital déclaré » sous la rubrique « Points à l'ordre du jour de l'Assemblée » de la Circulaire*);
- v. examiner une résolution consultative à l'égard de la démarche de la Société en matière de rémunération des hauts dirigeants (*pour de plus amples détails, voir la sous-rubrique « Vote consultatif en matière de rémunération des hauts dirigeants » sous la rubrique « Rémunération des membres de la haute direction visés » de la Circulaire*); et
- vi. traiter toute autre question dûment soumise à l'Assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

NOTIFICATION ET ACCÈS

Comme le permettent les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, vous recevez le présent avis parce que la Société a décidé de recourir aux procédures de notification et d'accès pour remettre aux actionnaires de la Société (« **actionnaires** ») le présent avis de convocation à l'Assemblée générale annuelle et extraordinaire des actionnaires, la Circulaire préparée relativement à l'Assemblée et les autres documents reliés aux procurations (les « **documents relatifs à l'Assemblée** »). La Société a adopté des procédures de notification et d'accès à la fois pour les actionnaires inscrits et non inscrits. Les procédures de notification et d'accès constituent un ensemble de règles qui permettent à l'émetteur d'afficher en ligne une version électronique des documents reliés aux procurations, par le biais de SEDAR et d'un autre site Web, au lieu d'expédier par la poste un exemplaire imprimé aux actionnaires. Dans le cadre des procédures de notification et d'accès, les actionnaires continuent de recevoir le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote leur permettant de voter à l'Assemblée. Toutefois, au lieu d'un exemplaire imprimé des documents relatifs à l'Assemblée, ils se voient transmettre le présent avis, qui indique comment se procurer en ligne les documents relatifs à l'Assemblée ou en demander un exemplaire imprimé. Comme elles permettent de comprimer sensiblement ses coûts d'impression et d'envoi postal, en plus d'être écologiques et de réduire l'utilisation de papier, les procédures de notification et d'accès bénéficient directement à la Société. Les procédures de notification et d'accès ne s'appliquent pas aux états financiers consolidés audités annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, au rapport de l'auditeur indépendant y afférent et au rapport de gestion connexe (collectivement, les « **états financiers** ») pour les actionnaires qui ont demandé à recevoir la version papier des états financiers, la Société leur en enverra un exemplaire imprimé par la poste, par l'entremise de son agent chargé de la tenue des registres et agent de transfert.

COMMENT SE PROCURER LES DOCUMENTS RELATIFS À L'ASSEMBLÉE DE FAÇON ÉLECTRONIQUE

Sur notre site Web : www.innergex.com sous <https://www.innergex.com/fr/investisseurs/rapports>.

Sur SEDAR : www.sedar.com sous le profil de la Société.

En plus des documents relatifs à l'Assemblée, la Société offre un guide de l'utilisateur intitulé « Comment participer à l'Assemblée », qui décrit en détail comment se joindre à l'Assemblée, poser des questions et d'autres renseignements importants. Ce guide de l'utilisateur peut être consulté à l'adresse <https://www.innergex.com/fr/investisseurs/rapports>.

COMMENT DEMANDER UN EXEMPLAIRE IMPRIMÉ DES DOCUMENTS RELATIFS À L'ASSEMBLÉE

Avant l'Assemblée

En tant qu'actionnaire, vous pouvez demander un exemplaire imprimé des documents relatifs à l'Assemblée sans frais et pendant une période d'un an à partir de la date de dépôt de la Circulaire sur SEDAR, en communiquant avec le Chef de la direction des affaires juridiques et secrétaire de la Société au 450 928-2550 ou au 1 866 550-2550 (sans frais) option 5 ou par courriel à legal@innergex.com.

Veillez noter que vous ne recevrez pas d'autre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote; veuillez donc conserver le formulaire actuel afin d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions.

Les demandes d'exemplaires imprimés doivent être reçues au moins dix (10) jours ouvrables avant la date limite pour la remise du formulaire de procuration, soit le 6 mai 2022 à 17 h (HAE), pour que les actionnaires obtiennent les documents relatifs à l'Assemblée avant cette date et la date de l'Assemblée. Nous estimons que l'actionnaire désireux de recevoir les exemplaires imprimés avant la date limite pour la remise du formulaire de procuration et la date de l'Assemblée doit veiller à ce que sa demande soit reçue au plus tard à 17 h (HAE) le 22 avril 2022.

Après l'Assemblée

En communiquant avec le Chef de la direction des affaires juridiques et secrétaire de la Société au 450 928-2550 ou au 1 866 550-2550 (sans frais) option 5 ou par courriel à legal@innergex.com. Les documents relatifs à l'Assemblée vous seront expédiés dans les dix (10) jours ouvrables de la réception de votre demande.

EXERCER LES DROITS DE VOTE RATTACHÉS À VOS ACTIONS

Le 31 mars 2022 est la date de référence pour établir la liste des actionnaires qui ont le droit de recevoir l'avis de convocation à l'Assemblée et d'y voter. La Circulaire renferme des renseignements supplémentaires concernant les points à l'ordre du jour de l'Assemblée et fait partie intégrante du présent avis de convocation à l'Assemblée.

Les actionnaires doivent lire la Circulaire et les autres documents relatifs à l'Assemblée attentivement avant d'exercer les droits de vote rattachés à leurs actions.

Actionnaires inscrits

Si votre nom figure sur un certificat d'actions ou sur une confirmation produite par le système d'inscription directe (SID), vous êtes considéré comme un « **actionnaire inscrit** ». Afin d'assurer leur représentation à l'Assemblée, les actionnaires inscrits doivent remplir le formulaire de procuration ci-joint et le soumettre dans les meilleurs délais, mais au plus tard à 17 h (HAE) le 6 mai 2022 ou 48 heures avant l'heure fixée pour la reprise de l'Assemblée en cas d'ajournement ou de report (ou quelque moment antérieur que votre prête-nom peut fixer).

Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés pourront assister à l'Assemblée en visitant le site <https://edge.media-server.com/mmc/p/5399jitoi> et poser des questions et y voter, en temps réel, pourvu qu'ils respectent toutes les exigences indiquées dans la Circulaire.

Actionnaires non inscrits

Si vos actions sont répertoriées sur un relevé de compte que vous fournit un intermédiaire, vous êtes considéré comme un « **actionnaire non inscrit** ». Les actionnaires non inscrits qui détiennent leurs actions au nom d'un « prête-nom », notamment une banque, une société de fiducie, un courtier en valeurs ou une autre institution financière, doivent obtenir des directives de leur prête-nom quant à la manière de remplir leur formulaire d'instructions de vote et d'exercer les droits de vote rattachés à leurs actions. Les actionnaires non inscrits recevront par la poste de la part de leur prête-nom le formulaire d'instructions de vote. Les actionnaires non inscrits doivent impérativement suivre les instructions qui leur sont fournies par leur prête-nom.

Les actionnaires non inscrits qui se sont dûment nommés eux-mêmes à titre de fondé de pouvoir pourront assister à l'Assemblée, poser des questions et y voter. Les actionnaires non inscrits qui ne se sont pas dûment nommés eux-mêmes à titre de fondé de pouvoir pourront toujours assister à l'Assemblée à titre d'invités. Les invités pourront écouter l'Assemblée, mais ils ne pourront pas voter ni poser de questions. Étant donné que la Société et son agent des transferts, Services aux investisseurs Computershare inc. (« **Computershare** ») n'ont pas de registre des actionnaires non inscrits, l'identité des actionnaires non inscrits et leur droit de voter ne peuvent être confirmés.

Prière de prendre note que vous ne pouvez pas voter en renvoyant le présent avis. Vous pouvez exercer les droits de vote rattachés à vos actions par Internet, par téléphone, par télécopieur, par la poste ou durant l'Assemblée virtuelle. Il y a lieu de se reporter aux instructions figurant sur votre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote distinct ou dans la Circulaire sous la rubrique « Vote par les actionnaires » quant à la manière de voter au moyen de ces méthodes.

QUESTIONS

Si vous avez des questions concernant le présent avis, l'Assemblée ou le mécanisme de « notification et accès », vous êtes prié de communiquer avec Computershare par courriel à service@computershare.com ou par téléphone au 1-800-564-6253 (numéro sans frais au Canada et aux États-Unis) ou au 514 982-7555 (ligne directe internationale).

Fait à Longueuil (Québec), le 4 avril 2022. Sur ordre du conseil d'administration

d'INNERGEX ÉNERGIE RENOUVELABLE INC.

(S) Yves Baribeault

Yves Baribeault
Chef de la direction des affaires juridiques et secrétaire

